

Suivi des mesures du protocole du 11 avril 2016

Chaque fois que nécessaire, le SNAPATSI intervient à tous les niveaux de l'Administration, pour régler les situations individuelles des ASPTS, des Techniciens PTS et des Ingénieurs PTS.

Le constat est que la méconnaissance de la spécificité des PTS engendre des erreurs de la part de l'Administration. Par exemple, dernièrement sur le SGAMI Est, pour le paiement de l'IPTS des Techniciens, nous sommes intervenus auprès de la Préfète afin que les paiements s'effectuent comme prévu par le protocole.

Pendant ce temps, certains apprentis
syndicalistes ne s'emploient qu'à critiquer
et polémiquer de manière outrancière sur
les réseaux sociaux et les boîtes mails.



Pour le SNAPATSI la défense individuelle et la défense collective des personnels scientifiques sont bien plus efficaces que des campagnes de calomnies, de cris, de pleurs et de sanglots.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI AGIT POUR VOUS !